

L'assemblée générale de la SOPHAU s'est tenue dans les locaux de l'Ecole Normale Supérieure, rue d'Ulm.

Présents : Jean ANDREAU ; Pascal ARNAUD ; Nicole BELAYCHE ; Jean-Marie BERTRAND ; Jacques BIANNE ; Marie-Ange BONHÊME ; Danielle BONNEAU ; Ariane BOURGEOIS ; Michelle BRUNET ; Marie-Christine BUDISCHOVSKY ; Pierre CABANES ; Jean-Louis CADOUX ; Jacqueline CARABIA ; Catherine CHADEFAUD ; André CHASTAGNOL ; Jacqueline CHRISTIEN ; Michel CHRISTOL ; Anne-Marie COLLOMBIER ; Mireille CORBIER ; Jean-Nicolas CORVISIER ; Ségolène DEMOUGIN ; Jehan DESANGES ; Marie DREW-BEAR ; Fernande DUCAT ; Jean DUCAT ; Noël DUVAL ; Josette ELAYI ; Pierre ELLINGER ; Robert ETIENNE ; Georges FABRE ; Annie FOREAU ; Nancy GAUTHIER ; Nicolas GRIMAL ; Gérard GODRON ; Jean HIERNARD ; Anne JACQUEMIN ; Madeleine JOST ; Christine LAFON-DELAPLACE ; Janine LANCHIA ; Bertrand LANCON ; Sylvie LEBOEC ; Marie-Thérèse LE DINAHET ; Claude LEPELLEY ; Pierre LERICHE ; Patrick LE ROUX ; Monique LEVEQUE ; Pierre LEVEQUE ; Marie-Claire L'HUILIER ; Raoul LONIS ; Jean-Pierre MARTIN ; Georges MIROUX ; Michel MOLIN ; François MONFREIN ; François PROVOST ; Marie-Henriette QUET ; Denise REBUFFAT ; Michel REDDE ; Bernard REMY ; Yves ROMAN ; Olivier ROUAULT ; Françoise RUZE ; Maurice SARTRE ; Evelyne SCHEID ; Pauline SCHMITT ; Bernard SERGENT ; Yvon THEBERT ; Françoise THELANON ; Alexandre TOURAIX ; Alain TRANDY ; François VILLENEUVE ; Catherine VIRLOUVET ; Jean-Louis VOISIN.

Excusés : Jean-Michel DAVID ; Elisabeth DENIAUX ; Raymond DESCAT ; Janine DESMULLIER ; Monique DONDIN-PAYRE ; Jacques DUMONT ; Yvette DUVAL ; Paul FABRE ; Edmond FREZOUS ; François HINARD ; François JACQUES ; Jean-René JANNOT ; Yves JANVIER ; Yann LE BOEC ; Noëlle MIETTON ; Claude MOSSE ; Louis PAPE ; Jean-Claude RICHARD ; Jean-Michel RODDAZ ; Pierre ROULLARD ; Annie SARTRE.

Rapport financier.

Jean ANDREAU, trésorier, présente le bilan comptable de l'année 1989, qui présente un solde positif. Mais ce solde doit être imputé du coût de l'annuaire, qui n'est pas encore facturé mais qui s'élèvera à 15000 F environ. Cela dégage cependant un excédent pour couvrir les dépenses de 1990. Malgré cela, le bureau propose de porter la cotisation 1990 à 100 F. En effet, cela permettrait de constituer une réserve pour financer en 1992 ou 1993 un congrès de printemps de la SOPHAU dans une ville étrangère (Rome, Madrid, par exemple) où nous ne pourrions évidemment pas compter sur l'aide des collectivités locales. Cette proposition est adoptée à l'unanimité moins une abstention.

Rapport d'activité

Avant d'ouvrir le débat sur les différents points à l'ordre du jour, le président sortant fait le point sur les affaires en cours.

En ce qui concerne les emplois, la situation a beaucoup évolué en peu de temps. Alors qu'il y a trois ou quatre ans, il nous fallait défendre dans des conditions difficiles chaque emploi vacant, parfois sans succès, on peut considérer aujourd'hui qu'aucun emploi vacant n'est menacé par l'administration centrale (ce qui n'exclut pas qu'il le soit localement). La pression exercée par l'accroissement vertigineux des effectifs étudiants rend même possible à nouveau des créations. Ainsi dès cette année il y aura deux ou trois créations en Histoire Ancienne. Mais, dans un entretien que nous a accordé récemment Maurice GARDEN, à la direction de la recherche, il est apparu clairement que le ministère ne pouvait rien accorder que les Universités n'aient demandé. Aussi, le président insiste auprès des collègues pour qu'ils se battent dans les conseils pour faire prendre en compte leurs besoins et obtenir le classement des postes nécessaires. Le bureau de la SOPHAU peut, le cas échéant, intervenir pour faire créer un poste mal classé, il ne peut rien pour un poste non classé. La vigilance des intéressés est d'autant plus importante que le ministère a entrepris de signer des contrats de quatre ans avec les Universités (des 1980-1990 pour celles du grand Nord-Ouest) et que nous serons ainsi liés pour une longue période.

Par ailleurs, nous avons obtenu confirmation que les transformations qui seront publiées avec le reste du mouvement en janvier 1990, seront les dernières. Cette disposition se justifie notamment par l'abaissement assez notable du nombre de maîtres de conférences docteurs d'Etat en attente de poste (on est passé en Histoire Ancienne de plus de 40 en 1987 à une vingtaine au 1er décembre 1989).

La défense des emplois passe par la défense du contenu des formations. En ce domaine, il est à craindre que l'on n'habilite à nouveau du manteau rapiécé de l'amélioration des formations le souci de réaliser des économies. Les bruits qui courent sur le retour à des DEUG peu spécialisés, du type des anciennes propédeutiques, la réforme prévisible du CAPES, réduit à une validation d'acquis augmentée de quelque épreuve de didactique, peuvent conduire à une diminution considérable de la part de l'Histoire, et en particulier de l'Histoire Ancienne, dans ces formations. Ce qui ne manquerait d'entraîner au mieux un gel de la situation actuelle de l'emploi, voire des suppressions.

Par ailleurs, il importe que l'Histoire Ancienne soit présente partout. Déjà, dans de nombreuses universités, nous participons à toutes les formations nouvelles, que ce soit la préparation aux concours internes (CAPES et agrégation), ou autres actions de formation initiale et continue des maîtres de tout niveau ; intervention dans les Ecoles Normales (et dans les futurs IUFM), stages du plan académique de formation. On ne peut vouloir défendre notre discipline et se replier

frileusement sur les seuls enseignements de type classique. Aucune des formations post-baccalauréat ne doit être considérée comme négligeable ou indigne de nos compétences.

C'est dans le même état d'esprit qu'il convient d'être présents dans les commissions d'élaboration des programmes. Durant l'été, Philippe JOURDARD, président de la commission de réflexion sur l'Histoire et la Géographie, a consulté le président de la SOPHAU. Il ne s'agissait pas de proposer des modifications de programmes mais quelques réflexions pour alimenter le débat. Il nous a paru important de réaffirmer notre hostilité à l'encyclopédisme actuel, qui n'est ni dominé par les maîtres, ni formateur pour les élèves. En revanche, il serait opportun de rappeler aux enseignants des collèges qu'ils doivent respecter un certain équilibre dans la répartition de leur temps : il n'est pas admissible que l'Histoire Romaine soit presque totalement sacrifiée alors que l'étude de la préhistoire et de l'Égypte ancienne occupe plus de la moitié de l'année. Par ailleurs, nous avons insisté sur l'importance de l'Histoire des religions et, notamment, de l'Histoire du Judaïsme et du Christianisme antiques, qui devraient être trouvés leur place dans les programmes des lycées. Enfin, nous avons souligné l'urgence nécessaire de procéder à un recyclage permanent et obligatoire de tous les enseignants d'Histoire, recyclage pour lequel seule les universitaires ont compétence.

En matière de recherche, le bureau s'inquiète de la nouvelle, connue tout récemment, selon laquelle il n'existerait plus d'équipes recommandées dans les Universités. Une telle mesure, outre qu'elle prive les Universités de tout critère d'appréciation sur leurs propres équipes, ne fait que préciser la menace qui pèse sur le statut des enseignants-chercheurs. Le souci du CNRS d'affirmer son rôle d'unique lieu de la recherche va évidemment dans le même sens. Il y a là une source de légitime inquiétude et le prochain bureau de la SOPHAU aura à s'en préoccuper. Par ailleurs, pour bien marquer l'importance de ces centres universitaires de recherche, le prochain annuaire de la SOPHAU s'efforcera de les faire apparaître.

Réforme de l'Aggrégation

Pierre CABANES rappelle en quelques phrases comment il a été amené à proposer des aménagements au concours actuel pour éviter une refonte plus radicale. À partir du concours 1991, l'écrit devrait comporter deux épreuves d'Histoire, un commentaire de documents et une dissertation, tirés au sort dans les couples Histoire Antienne-Histoire Médiévale et Histoire Moderne-Histoire Contemporaine, ou vice-versa, plus une épreuve de Géographie. L'oral reste inchangé. Pour conserver la même proportion qu'aujourd'hui entre écrit et oral, les coefficients seront de 2 pour chaque épreuve écrite et de 3 pour chaque épreuve orale. La part de la géographie passe cependant à un tiers de l'ensemble au lieu d'un quart à l'écrit et un tiers à l'oral. Mais, parallèlement,

l'aggrégation de Géographie a adopté des modifications qui la rende symétrique de l'aggrégation d'Histoire.

Pour alléger la tâche des examinateurs, devenue très lourde avec l'accroissement du nombre de postes mis au concours (153 en 1990), il a été créé une troisième commission d'Histoire qui fonctionnera partie en programme, partie en hors-programme. Cela pourrait conduire à terme à la création de quatre commissions, deux pour chaque épreuve d'Histoire.

Enfin, pour l'épreuve orale de document, les candidats n'auront plus accès qu'aux seuls livres et périodiques préparés à cet effet sur les tables.

Après cet exposé, le débat s'engage sur la destination future de l'aggrégation. Si le concours paraît définitivement sauvé, il semble de plus en plus destiné à recruter les futurs enseignants de premier cycle de l'enseignement supérieur. De nombreux collègues expriment leurs craintes devant la création d'un nouveau corps d'enseignants non chercheurs et non spécialisés, à horaire jour (une dizaine ou une douzaine d'heures), ce qui ne peut que freiner les créations d'emplois de maîtres de conférences. Par ailleurs, il serait injuste que seuls les futurs agrégés soient affectés de la sorte alors qu'il existe actuellement dans les lycées et collèges de nombreux agrégés, auteurs de recherches estimables et pourvus d'une expérience irremplaçable, que la politique de non-recrutement des années 1972-1987 a abandonné dans le second degré. En tout état de cause, tous récusent une procédure de nomination purement administrative et demandent que les commissions de spécialistes restent seules compétentes pour opérer les recrutements.

Quant aux ATER, dont le statut très défavorable est souligné par plusieurs intervenants, il est rappelé que les agrégés et certifiés peuvent y prétendre avec un stage validé par le président de l'Université.

En ce qui concerne le CAPES, il n'est pas officiellement question de le réformer mais les informations relatives au fonctionnement des IUFM laissent voir qu'il le sera, et peut-être profondément. Le risque majeur est double : le vider d'une bonne partie de son contenu scientifique pour en faire une validation d'acquiescement augmentée d'épreuves "professionnelles" et lui ôter son caractère national en l'organisant par académie ou groupe d'académie. Le SOPHAU devra être vigilante à ce propos.

Congrès de printemps.

Le président annonce que désormais la programmation des congrès de printemps se fera avec deux ans d'avance. Ainsi, nous irons à Pau en 1990 et les universités de Nantes et d'Angers nous accueilleront en 1991.

Georges FABRE présente brièvement l'avant-projet pour le congrès de Pau, du 18 au 20 mai 1990. Le thème retenu porte sur La montagne. Ceux qui souhaitent intervenir sont priés de se faire connaître au plus tôt ; on n'exclut a priori aucun

des aspects possibles : économie, société, administration, vie religieuse. Le bureau sera chargé de choisir entre les diverses propositions.

Commencé à Pau le vendredi 18 mai en début d'après-midi, le congrès se transférera à Saint-Bertrand de Comminges le 19. Après une séance de travail le matin, les participants se verront présenter les nouvelles fouilles de Saint-Bertrand et, peut-être, la ville de Montmaurin. La journée se terminera par un repas "romain" préparé par un restaurateur associé au CNRS installé dans la ville. Le dimanche matin nous retrouverons à Pau pour une dernière séance de travail et une visite de la ville. Chacun pourra regagner ses pénates après un dernier repas pris en commun.

Une première circulaire plus détaillée sera expédiée à tous dans le courant de février mais chacun peut déjà retenir les dates du congrès.

Renouvellement partiel du bureau

Six membres de l'actuel bureau, qui y siègent pour la plupart depuis longtemps, doivent ou souhaitent être remplacés : Jean ANDREAU, Nicole DUPRE, Pierre ELLINGER, François JACQUES, Maurice SARTRE et Alain TRANDY. Avec le poste laissé vide par la disparition de notre amie Nicole WEIL l'en passe, il faut donc élire sept nouveaux membres au bureau, qui s'ajouteront aux élus non renouvelables cette année : Michel CHRISTOL, Sylvie LE BOHEC, Monique LEVEQUE.

Selon la tradition, le bureau sortant a sollicité les candidatures de plusieurs collègues ce qui n'exclut aucunement que d'autres se manifestent. A l'issue du scrutin auquel ont participé 74 votants, sont proclamés élus :

Alexandre TOURRAIX (trésorier), Jean-Louis VOISIN, Yves ROMAN, Jean HIERNARD, Monique DONDIN-PAYRE, Yvon THEBERT et Georges FABRE.

Questions diverses

Pascal ARNAUD propose à l'assemblée la motion suivante :

L'assemblée de la SOPHAU s'étonne que les agrégés effectuant leur stage de maître de conférences et titularisés au mois d'octobre aient été exclus des mesures de bonification dont ont bénéficié les agrégés du secondaire. Cette mesure renforce la dévalorisation matérielle qui caractérise la situation des agrégés qui quittent le secondaire pour le corps des maîtres de conférences. L'assemblée de la SOPHAU souhaite donc que tous les agrégés titularisés par arrêté postérieur à l'annonce de ces bonifications ou en cours de titularisation dans le corps des maîtres de conférences soient reclassés ou classés dans leur nouveau corps à un échelon qui prenne en compte les bonifications d'ancienneté accordées à l'ensemble du corps des agrégés.

Adoptée à l'unanimité moins deux abstentions.

Nouveaux membres

Tous les nouveaux collègues nommés sur un poste d'enseignant-chercheur faisant partie de droit de notre société, il a été décidé d'inscrire automatiquement leur nom sur l'adresses de la SOPHAU sans faire approuver leur admission par l'assemblée. Cette dernière procédure n'est applicable qu'aux membres associés.

L'assemblée approuve l'admission de Monsieur Jean-Pierre CALLU, directeur d'études à l'Ecole Pratique des Hautes-Etudes.

La séance est levée à 12 heures, après que le président sortant ait exprimé ses très sincères remerciements à tous les membres des bureaux successifs qui l'ont aidé dans sa tâche avec une efficacité remarquable durant ces trois dernières années.

Le président
Maurice Sartre

A l'issue de l'assemblée générale et pendant qu'un pot amical réunissait les présents, le bureau nouvellement élu tenait sa première séance pour se répartir les responsabilités. Celles-ci sont désormais distribuées ainsi :

Présidente : Monique LEVEQUE
Vice-présidents : Michel CHRISTOL
Sylvie LE BOHEC

Yves ROMAN

Trésorier : Alexandre TOURRAIX (élu comme tel par l'assemblée générale).
Chargés de l'annuaire : Sylvie LE BOHEC
Jean HIERNARD

Secrétaire chargé de l'adressier : Jean-Louis VOISIN
Organisation du congrès de Pau : Georges FABRE
Selon la tradition, les autres membres du bureau apporteront leur concours aux diverses tâches communes.

COTISATIONS : Un chèque de 100 F, libellé à l'ordre de :
Sté Prof. Hist. Ancienne Univ.

CCP 1807-52 A Paris

doit être adressée à :
Alexandre TOURRAIX
268, rue de Charenton
75012 PARIS

L'annuaire sera envoyé en retour.